

<p>Date de convocation :  21/07/2022</p>	<p><b>DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE</b></p> <p><b>COMMUNE DE DUNIERES</b></p> <p><b>DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL</b></p>
--	---

Le vingt-huit juillet deux mille vingt-deux à vingt heures.

Le Conseil Municipal de la Commune de DUNIERES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre DURIEUX, maire.

Présents : Cédric BROUSSARD, Florian CHAUDIER, Hélène DREVET, Pierre DURIEUX, Jean Paul GRANGE, Fabienne MANOHA, Catherine MARCON, Pierrick MARCON, Isabelle MEYNET, Christophe MOULIN, Emeline MOUNIER, Fanny MOURIER, Marie Laure OUDIN, Thierry SABOT, Patricia SOUCHON, Robert VALLAT (16)

Excusés : Corinne BEAL (pouvoir à Patricia SOUCHON), Nelly BEAULAIGUE (pouvoir à Fanny MOURIER), Dimitri CLOT (pouvoir à F CHAUDIER), Pascal GOUY (pouvoir à Pierre DURIEUX), Pascale MERLE (pouvoir à Jean Paul GRANGE) (5)

Absents : Colette MORIN, Éric PARRAT (2)

Monsieur Christophe MOULIN a été désigné secrétaire de séance.

**OBJET DE LA SEANCE : Réparation d'un mur de soutènement sur la Route Départementale 23 au PR 15+800 vers la Maison MALARTRE.**

**DCM 20220728-11**

Monsieur Le Maire informe que des travaux sur le mur de soutènement vers la propriété MALARTRE ont été entrepris comme suit :

Travaux départementaux : réparation de la maçonnerie de la partie basse de l'ouvrage (soutènement de la route départementale) pour un coût de 92 532.90 € TTC.

Travaux communaux : réparation de la maçonnerie de la partie supérieure de l'ouvrage (parapet) pour un montant de 34 257.60 € TTC.

La maîtrise d'ouvrage a été déléguée au Conseil Départemental de la Haute-Loire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Autorise Monsieur Le Maire à signer la convention correspondante avec le Département de la Haute-Loire ;
- Valide le paiement, pour les travaux qui incombent à la Commune, de la somme 34 257.60 € TTC au Conseil Départemental de la Haute-Loire.

**AR Prefecture**

043-214300873-20220728-DCM20220728\_11-DE  
Reçu le 04/08/2022  
Publié le 04/08/2022

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour copie conforme,  
Le Maire,



**AR Prefecture**

043-214300873-20220728-DCM20220728\_11-DE  
Reçu le 04/08/2022  
Publié le 04/08/2022